



Nos ressources

Glossaire des termes

Vous cherchez une définition qui n'est pas dans l'application ? Découvrez tous les termes et leurs définitions ici :

[Advocates for Youth](#)

[Planned Parenthood](#)

[GLAAD](#)

Voici notre propre glossaire de termes organisé par atelier :

Atelier 1

Atelier 2

Atelier 3

Atelier 4

Atelier 5

Atelier 6

Atelier 1 : Relations saines et malsaines

Relation abusive : Une relation abusive implique l'existence d'abus et de violence qui peuvent prendre différentes formes, physiques, émotionnelles, sexuelles et numériques. Cela peut arriver à n'importe qui. Peu importe l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, la durée ou le type de relation.

Cisgenre : le terme Cisgenre fait référence aux personnes dont l'identité de genre correspond au sexe qui leur a été assigné à la naissance - par exemple, une personne avec un vagin qui s'identifie comme une femme est considérée comme cisgenre.

Dating/dater : On définit le dating comme étant une relation intime entre deux ou plusieurs partenaires, ayant des relations sexuelles ou non, hétérosexuels ou homosexuels, impliqué.e.s ou pas dans une relation, qu'elle dure quelques jours ou plusieurs années.

Le genre : Le genre est un concept sociologique qui fait référence aux discours produits et qui fait la distinction entre les sexes. La société produit des croyances et des règles, qui peuvent évoluer avec le temps, et qui définissent notre façon d'être et d'agir, selon notre genre.

L'expression de genre : désigne la façon dont on exprime notre genre aux autres, que ce soit à travers nos vêtements, notre coiffure ou le nom et le prénom que l'on choisit.

Identité de genre : L'identité de genre fait référence aux sentiments personnels et profonds qu'une personne peut avoir de son genre. On peut se sentir comme un garçon, une fille, aucun des deux, les deux en même temps. On peut aussi se sentir bispirituel, genderqueer, agenre ... Il existe en effet plusieurs identités de genre.

Relation saine : Dans une relation saine, les partenaires se sentent en sécurité, se respectent les uns et les autres et se donnent l'espace nécessaires pour s'épanouir ensemble et individuellement. Parmi les autres signes des relations saines, il y a la confiance, l'honnêteté, l'égalité, la bienveillance et la communication.

Traite humaine : La traite humaine désigne le contrôle, exercé par le biais de la force, la menace et la violence, sur une personne dans le but de l'exploiter, souvent à des fins sexuelles. Les victimes sont considérées comme des biens pouvant être achetés et vendus. Les victimes peuvent être de tout âge, sexe, orientation sexuelle, origine ethnique, religion, revenu ou situation géographique. Illégal (1) .

Abus sexuels en lien avec la diffusion d'images : la distribution non consensuelle d'images et de vidéos intimes.

Normalisation et banalisation de la violence : désigne les discours et comportements qui présentent la violence comme des actes sans réelles conséquences et comme faisant partie de la vie « normale, naturelle ou immuable dans le temps ou ne pouvant être modifiée ». La normalisation de la violence a aussi tendance à responsabiliser les victimes et non les agresseur.e.s.

Tentative de séduction en vue d'abus sexuel (grooming) : se lier d'amitié et établir un lien affectif avec les jeunes, et parfois la famille, pour gagner leur confiance, dans le but d'abuser sexuellement d'eux.euses. (exploitation sexuelle, trafic d'enfants, prostitution d'enfants, trafic cybersexe, pornographie mettant en scène des enfants, activités moins de 18 ans).

- Dans de nombreux cas, les exploiteurs mettent plusieurs semaines ou mois à préparer et manipuler la jeune victime avant de les exploiter sexuellement,
- Parfois, les exploiteurs prétendent être des « partenaires ou un ami.e.s » du jeune
- Les signes d'exploiteurs incluent également le fait d'offrir des cadeaux aux jeunes en question,
- Les victimes peuvent être exploitées/traitées pendant des années, sans en avoir conscience, ce qui les rend vulnérables et à risque de répétition de pattern.

Exploitation entre jeunes : Il s'agit d'une forme d'exploitation où des jeunes en recrutent ou incitent d'autres.

- Par exemple, un jeune qui reçoit des cadeaux et qui mène un style de vie luxueux par rapport à sa classe sociale, peut séduire ses autres ami.e.s et les pousser à essayer également.

Viol : Le viol est une forme d'agression sexuelle. Il s'agit d'un acte imposé où la personne est forcée d'avoir des relations sexuelles vaginales, orales ou anales contre son gré ou sans son plein consentement.

Agression sexuelle : les agressions sexuelles désignent les gestes et actes sexuels non consentis commis par une personne sur une autre.

Exploitation sexuelle des mineurs : désigne le fait d'exploiter des mineurs à des fins sexuelles en les manipulant et en tirer des avantages. Cela peut aussi se faire en les poussant à échanger des actes sexuels contre de l'argent, des services... (de la nourriture, un abri, des vêtements, des drogues, de l'alcool, des articles matériels ainsi que des choses non matériels tels que l'amour, l'acceptation...»

Orientation sexuelle : désigne l'attriance sexuelle et romantique que l'on ressent envers certaines personnes. Il y a plusieurs orientations sexuelles, parmi lesquels ; lesbienne, gay, bisexuel(le), queer, en questionnement, asexuel(le) et hétérosexuel(le) .

Violence dans les relations chez les jeunes : ce terme fait référence aux relations abusives vécues par les adolescents.

Transgenre : Parfois, ce terme est utilisé au sens large pour décrire toute personne dont l'identité de genre diffère du sexe qui lui a été assigné.

Relation malsaine : dans le cadre d'une relation dite malsaine, les partenaires ont souvent des problèmes de communication, de confiance et de sécurité. Ils ont également du mal à mettre des limites ou avoir un rapport respectueux.

Au moins, un des partenaires, peut ressentir du stress, de l'anxiété, de la confusion, de l'incertitude à propos de la relation ainsi que de l'insécurité. Quelques signes inquiétants qui devraient tirer la sonnette d'alarme : la jalousie, le manque de respect, la manipulation, l'humiliation...etc.

Atelier 2 : Genre et stéréotypes

Stéréotype de genre : Les stéréotypes de genre sont des idées, images et des messages généralisés autour des caractéristiques liées aux genres.

Regard masculin : ce terme fait référence à la manière dont les femmes et les filles sont souvent représentées de manière stéréotypée et/ou hypersexualisée dans l'art et les médias. Pourquoi « le regard masculin » ? Tout simplement, parce qu'on suppose que le public d'art et des médias est composé d'hommes hétérosexuels qui veulent voir de telles représentations de femmes. À noter que le monde peut adopter le regard masculin, il n'y a pas que les hommes.

Objectification : voir et/ou traiter une personne, comme un objet. Souvent, l'objectivation vise les femmes et les réduit à des objets de plaisir et de gratification sexuels.

Stéréotype : Les stéréotypes sont des idées, opinions et impressions généralisées et véhiculées en société à propos de certains groupes, sujets..etc.

Atelier 3 : Mèmes et médias numériques

Cyber-harcèlement : Il s'agit d'une forme d'intimidation qui a lieu en ligne, en utilisant les technologies numériques (téléphone portable, ordinateur, tablette, console de jeu) et les outils de communication (site de médias sociaux, SMS, salle de discussion, site Web). L'intimidation peut se manifester à travers des messages texte ou des e-mails méchants ou désobligants, des rumeurs publiées sur les réseaux sociaux, des photos/vidéos embarrassantes ainsi que des faux profils. En règle générale, le cyber-harcèlement comprend des éléments genrés et sexuels et est souvent une forme de violence sexiste (voir la **violence sexiste** dans l'**atelier 5**).

Cyberviolence : La cyberviolence est une forme de violence en ligne qui constitue ou entraîne un préjudice contre l'état physique, psychologique et/ou émotionnel d'un individu ou d'un groupe. Voici quelques exemples de cyberviolence :

- Cyber harcèlement

- Menace
- Intimidation
- Chantage
- Sexto non désiré
- Discours haineux
- Divulgation de données personnelles
- Le piratage
- Partage non consensuel d'images
- creepshots/voyeurisme numérique (prendre des photos ou des vidéos non consensuelles et les partager)
- enregistrement et diffusion des agressions sexuelles

Parfois, cette violence se produit à la fois en ligne et hors ligne.

Médias numériques : Les médias numériques sont des contenus numérisés qui peuvent être transmis sur Internet ou sur des réseaux informatiques. Cela peut inclure du texte, des photos, de l'audio, de la vidéo et des graphiques.

Bulle de filtre : ce terme décrit lorsqu'une personne est exposée à un contenu plus personnalisé en ligne en fonction de son empreinte numérique (ce qu'elle publie ou recherche). Une personne est plus susceptible d'obtenir des publicités ou des liens vers des sites basés sur ses préférences et ses goûts. Par exemple, des sites comme Google et Facebook utilisent des algorithmes pour déterminer ce que leurs utilisateurs devraient voir.

Mème : Richard Dawkins a inventé le terme « meme » dans les années 1970, pour expliquer comment une idée devient virale. Aujourd'hui, nous utilisons les mèmes pour décrire les médias numériques (comme les images et les vidéos sous-titrées) qui sont largement diffusés en ligne, en particulier via les médias sociaux.

Pornographie (porno) : des représentations sexuelles conçues pour provoquer une excitation sexuelle en montrant ou en décrivant des actes sexuels.

Sexisme : Discrimination, envers une personne ou un groupe de personnes, en raison de leur sexe.

Slut shaming : désigne la stigmatisation, la culpabilisation et les critiques à l'égard des femmes, surtout, en raison de leurs comportements sexuels ou leurs apparences. Il s'agit d'une forme de violence sexuelle et de violence basée sur le genre.

- Exemple : traiter une fille de « salope » parce qu'elle a été sexuellement active ou qu'elle a eu un ou plusieurs partenaires sexuels. Le slut shaming comprend souvent à la fois des doubles standards et de l'intimidation – forme de violence sexuelle (voir **violence sexuelle** dans l'**atelier 5**).

Atelier 4 : Scripts de rencontres

Script de rencontre : un script de rencontre fait référence à l'ensemble des comportements, actions ou événements auxquels on s'attend généralement pendant d'une rencontre/date. Ils sont largement répandus au sein de la société, mais ils peuvent varier d'une culture à l'autre. Ils peuvent aussi évoluer dans le temps.

Les scripts de rencontres populaires sont souvent véhiculés dans les médias (comme les films et Netflix).

Par exemple : vous pouvez avoir des attentes concernant les premiers rendez-vous ou dates en fonction de ce que vous voyez sur Netflix

Script de genre : Un script de genre analyse de façon spécifique le rôle du genre dans les comportements relationnels. Il présente souvent les femmes et les filles comme peu intéressées par le sexe, comme étant des personnes qui se font désirées ou à l'inverse qui ont une sexualité débridée. Les hommes et les garçons sont également affectés par les scénarios de genre ; on peut s'attendre à ce qu'ils agissent comme des « vrais hommes », qu'ils soient sportifs et qu'ils puissent payer pour tout.

Scripts sexuels : désignent comment les hommes et les femmes sont censés interagir les uns avec les autres, y compris comment chaque genre devrait se comporter dans des situations sexuelles ou romantiques.

Les scripts sexuels sont basés sur des idéaux culturels et des normes sociales partagées. Celles-ci peuvent être positives, par exemple, montrer des situations de communication positive ou de consentement dans les relations sexuelles. Ils peuvent également être négatifs ou irréalistes, par exemple, la pornographie où on ne voit pas les partenaires demander le consentement avant un acte sexuel.

Atelier 5 : Consentement

Chantage : action illégale consistant à menacer et à exiger un paiement ou un autre avantage de la part d'une personne en échange de la non-divulgation d'informations compromettantes ou préjudiciables la concernant.

Consentement : Dans les relations sexuelles et intimes, le consentement sexuel fait référence au fait de donner la permission de faire ou de recevoir toute forme d'activité sexuelle (par exemple : des attouchements, baisers, rapport sexuel avec pénétration).

Il est important de savoir que le consentement :

- est toujours nécessaire, peu importe le partenaire, le contexte ou les types d'activité sexuelle
- est donné librement (pas de menaces, de pression ou de coercition)
- est informé (une personne doit savoir à quoi elle consent)
- est enthousiaste
- peut être retiré à tout moment
- peut être donné pour certaines activités, et pas pour d'autres
- n'est jamais supposé
- peut être communiqué verbalement ou non verbalement

Par contre, on ne peut parler de consentement quand :

- quelqu'un est situation d'incapacité
- quelqu'un a moins de 16 ans (parfois moins de 18 ans)
- il y a une dynamique de pouvoir
- il y a des menaces, de la coercition, de la pression ou de la force

Contraception : la prévention délibérée de la conception ou de la grossesse.

Contraceptif : méthode, médicament ou dispositif servant à prévenir la grossesse.

Agression sexuelle facilitée par la drogue (ASFD) : Une agression sexuelle facilitée par la drogue se produit lorsqu'une victime est soumise à agression sexuelle alors qu'elle est inconsciente ou intoxiquée, et n'est donc incapable de résister ou de donner son consentement. C'est un crime grave.

Violence basée sur le genre : violence subie en raison du genre, de l'expression de genre ou de l'identité de genre. Il s'agit d'une violation des droits humains.

La violence basée sur le genre ne se limite pas à la violence physique et peut inclure des discours, attitudes, comportements et tentatives pour dégrader, contrôler, humilier, intimider, contraindre, priver, menacer ou blesser une autre personne. Elle peut prendre de nombreuses formes, notamment cyber, physique, sexuelle, sociétale, psychologique, émotionnelle et économique. À cela s'ajoute, la négligence, la discrimination et le harcèlement.

Abus en lien avec la diffusion d'images : désigne la création et/ou la distribution non consensuelle d'images et de vidéos intimes.

Cela implique :

- les images prises de manière non consensuelle qui ont été piratées ou volées puis partagées (distribution)
- la création non consensuelle d'images sexuelles : par exemple des photos et des vidéos créées par upskirting, des formes de voyeurisme et de sextorsion, ou des enregistrements d'agression sexuelle (création)
- les auteurs qui menacent de partager des images - telles que le chantage ou la coercition...
- préjudice culturel : « L'abus sexuel basé sur l'image est une forme de préjudice culturel. En normalisant les activités sexuelles non consensuelles, elle entretient une culture dans laquelle la violence sexuelle est moins susceptible d'être reconnue, investiguée ou poursuivie » (4).

Incapacité : il s'agit d'un état ou la personne est incapable de fournir un consentement clair, éclairé, librement donné et enthousiaste à cause de :

- la consommation d'alcool ou de drogues
- la limitation mentale ou physique
- l'état inconscient ou endormi

Images intimes : les images intimes peuvent faire référence à des images où une personne est nue ou à moitié nue, ou engagée dans une activité sexuelle

Viol : Le viol est une forme d'agression sexuelle. Il s'agit d'un acte imposé où la personne est forcée à avoir des relations sexuelles vaginales, orales ou anales contre son gré ou sans son plein consentement.

Culture du viol : attitudes, discours et comportement sociaux qui ont pour effet de normaliser ou de banaliser (c'est-à-dire « pas grave », « cela arrive souvent ») les agressions et abus sexuels.

- Les exemples incluent, mais ne se limitent pas aux : mythes sur le viol, les blagues sur le viol, le slutshaming, le blâme des victimes, la violence sexiste, la violence sexuelle...

Mythes du viol : des croyances stéréotypées et fausses sur les agressions sexuelles, les violeurs et les victimes de viol. Ces mythes contribuent à nourrir la culture du viol et responsabilise la victime au lieu de l'agresseur.e. Les mythes du viol servent souvent à excuser l'agression et la violence sexuelles, à créer des doutes sur les expériences des victimes et leurs allégations d'agression sexuelle, et à remettre en question les poursuites pénales. Les mythes du viol créent ainsi un préjudice culturel.

- Exemple : « Elle portait une jupe courte, elle s'attendait à quoi ! »
- C'est une fausse croyance : en réalité, les agressions sexuelles arrivent à des personnes indépendamment de ce qu'elles portent (il s'agit d'un mythe du viol et d'une situation où on blâme la victime). Plus important encore, il n'y a jamais de justification pour une agression sexuelle !

Relations sexuelles à moindre risque : désigne le fait d'avoir des relations sexuelles protégées en utilisant des préservatifs pour prévenir la transmission ou la contraction d'infections sexuellement transmissibles (IST).

Sexting : Le sexting consiste à envoyer et recevoir des messages sexuels via une technologie telle qu'un téléphone, une application, un e-mail ou une webcam. Les sextos peuvent impliquer des textes,

des photos ou des vidéos telles que :

- un message à connotation sexuelle
- des photos/vidéos intimes
- des photos/vidéos d'actes sexuels
- des chats en direct avec quelqu'un sur webcam impliquant des actes sexuels
- des captures d'écran de photos/vidéos à partir de la webcam

Sextorsion : La sextorsion désigne le fait d'utiliser des images ou de vidéos privées pour faire du chantage à une victime (illégal).

« La pratique par laquelle les agresseurs contraignent généralement les victimes à créer et à partager des images ou à faire des actes sexuels, puis à menacer la victime de l'exposer à moins qu'elle ne poursuive ces activités. Dans certains cas, l'agresseur pirate les profils de personnes sur les réseaux sociaux et, en trouvant des images intimes, menace de les partager » (5) .

Agression sexuelle : L'agression sexuelle « désigne tout contact sexuel non désiré et non consensuel. Il existe une multitude de comportements et d'actions qui relèvent de la définition d'agression sexuelle. L'agression sexuelle n'est pas seulement une pénétration non désirée (viol) ou une fellation, c'est aussi tout attouchement sexuel non désiré, embrasser, saisir, etc. » (6).

- L'agression sexuelle « c'est avant tout l'agresseur qui exerce son pouvoir et son contrôle – il ne s'agit pas d'amour, de désir ou de sexualité. L'agression sexuelle n'est jamais la faute de la victime » (7).

Coercition sexuelle : la coercition sexuelle « est une activité sexuelle non désirée qui se produit après que la personne ait été manipulée ou soumise à des pressions non-physiques » (8). Cela peut inclure :

- le fait de harceler/insister : Être épousé par quelqu'un qui demande à plusieurs reprises des relations sexuelles.
- la manipulation émotionnelle : se faire mentir ou se faire promettre des choses qui n'étaient pas vraies pour inciter à avoir des relations sexuelles, retirer de l'affection ou donner de l'affection ainsi que des compliments exagérés, utilisés comme stratégie de manipulation émotionnelle, etc.
- les menaces : menacer la personne de mettre fin à la relation ou de répandre des rumeurs à son sujet si elle n'accepte pas d'avoir des rapports sexuels.
- Abus de pouvoir : une figure d'autorité, comme un enseignant, un conseiller, un patron, etc, qui utilise son pouvoir ou son autorité pour pousser quelqu'un.e à avoir des relations sexuelles.

Dans une relation saine, vous n'avez jamais besoin d'avoir des contacts sexuels si vous ne le souhaitez pas. Un contact sexuel sans votre consentement est une agression sexuelle. Si une personne consent uniquement parce qu'elle veut que l'autre personne cesse de faire pression ou de la menacer, ou si elle sentait qu'elle n'avait pas le pouvoir de dire non, elle n'a pas vraiment consenti. Le consentement est toujours volontaire/librement donné, continu et enthousiaste. La coercition sexuelle signifie le fait de se sentir forcé d'avoir un contact sexuel avec quelqu'un.e. Voici quelques exemples :

- Être épousé.e des demandes multiples et insistantes de quelqu'un.e
- Vous faire sentir qu'il est trop tard pour dire non (c'est-à-dire « tu ne peux pas t'arrêter maintenant »)
- Vous dire que ne pas avoir de relations sexuelles nuira à votre relation (c'est-à-dire « c'est vraiment important pour nous d'avoir des relations sexuelles, si tu veux que je reste avec toi»)
- Mentir ou menacer de répandre des rumeurs à votre sujet (par exemple, « Tout le monde pense que nous l'avons déjà fait, alors autant le faire », « Je dirai à tout le monde qu'on l'a fait de toute façon. »)
- Faire des promesses de vous récompenser pour une activité sexuelle (c.-à-d. « Je vais te donner une bonne note, si tu fais cela »)
- Menacer votre travail, votre vie personnelle ou votre cursus scolaire (c.-à-d. « Je respecte vraiment ton travail ici. Ça serait dommage que quelque chose change cela. » « Ce serait dommage pour toi

de ne pas obtenir ce A que tu mérites tant. »

- Menacer de révéler votre orientation sexuelle publiquement ou à votre famille ou à vos amis (c'est-à-dire « si tu ne le fais pas, je dirai à ta famille que tu es gay. »)

Harcèlement sexuel : « est une série de remarques, de comportements, d'insinuations, ou de communications non désirés de nature sexuelle, basés sur le genre, l'identité de genre et/ou l'orientation sexuelle où la personne qui les émet sait ou devrait qu'ils sont non-désirés » (9).

- Le harcèlement sexuel « peut consister en une attention non-désirée de nature sexuelle, comme des questions sur sa vie sexuelle, des invitations ou des demandes sexuelles, ainsi que des remarques sur l'apparence de quelqu'un.e ».
- Le harcèlement sexuel « peut également consister en des remarques non-désirées fondées sur le sexe, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. Même si ces remarques peuvent ne pas être de nature sexuelle, elles demeurent dégradantes, comme des blagues ou des commentaires désobligeants basés sur le genre ».
- « Un seul incident grave d'un tel comportement peut constituer un harcèlement s'il a les mêmes conséquences et s'il produit un effet néfaste durable sur la victime » (10).

Violence sexuelle : La violence sexuelle « désigne toute violence, physique ou psychologique, exercée par des moyens sexuels ou en ciblant la sexualité ».

- Cela inclut, mais ne se limite pas, aux agressions sexuelles, le harcèlement sexuel, le voyeurisme, les images sexuelles dégradantes, la diffusion d'images ou de vidéos à caractère sexuel sans consentement, et le cyberharcèlement ou le cyberharcèlement à caractère sexuel ou en lien avec l'orientation sexuelle, l'identité de genre et/ou l'expression de genre (11).

Le stealthing « furtifage » : est l'acte de retirer le préservatif de manière non consensuelle, ou de l'endommager avant les rapports sexuels. Ceci est une agression sexuelle (voir ci - dessus agression sexuelle).

Le victime blaming / blâme de la victime : est l'attitude qui suggère que la victime porte la responsabilité de l'agression, plutôt que l'agresseur. La victime d'une agression est perçue comme complètement ou partiellement responsable de ce qui s'est passé. Le blâme de la victime sous-entend aussi que la personne a provoqué l'agression à travers des actes, des paroles ou des vêtements (12).

- Exemple : une personne qui a consommé de l'alcool pendant une soirée, a subit une agression sexuelle. Quelqu'un.e dit « que si la victime n'avait pas bu, l'agression n'aurait pas eu lieu. Elle aurait dû garder le contrôle et c'est donc de sa faute ! »
- Il y a beaucoup de choses à relever dans cet exemple. Il s'agit d'un mythe de viol (voir les mythes du viol ci-dessus) quand on dit, « ce n'est pas vraiment une agression sexuelle si la personne a consommé de l'alcool » (c'est une agression sexuelle !). Si quelqu'un boit - son jugement et sa motricité sont affaiblis ou ralents par l'alcool ou toute drogue - par conséquent, la personne n'est pas en mesure de donner un consentement éclairé (voir consentement ci-dessus). C'est du victim-blaming, ce n'est jamais la faute de la victime. Les agresseurs utilisent souvent l'alcool et la drogue comme moyens pour faciliter les agressions sexuelles (voir ci-dessus l'agression sexuelle facilitée par la drogue). Par conséquent, il est important de remettre en question ce mythe du viol et le victim-blaming qui accompagnent la consommation d'alcool/drogue. Personne ne demande à être agressé sexuellement. C'est un crime!

Atelier 6 : Soyez le changement

Intervention de témoins : c'est lorsqu'une personne intervient si elle assiste à une situation où une autre personne est en danger ou est ciblée par quelqu'un.e. Cela peut inclure une intervention si le

langage et/ou le comportement d'une personne est inapproprié, blessant, abusif ou dangereux.

- Les témoins peuvent prévenir la violence, telle que la violence dans les relations d'adolescents, lorsqu'ils reconnaissent qu'une situation pourrait dégénérer et donc intervenir.
- Cette approche est utilisée pour aborder les comportements des autres, dans le but de créer des relations et des communautés plus sécuritaires en prévenant la violence (voir les **ressources** sur la façon d'intervenir en toute sécurité en tant que témoin).
- Il est important d'assurer au mieux de votre possible, à la fois votre sécurité et celle de la personne victime. Demandez-lui comment vous pouvez la soutenir, pour essayer de prévenir tout risque ou danger.

Culture du consentement : une culture où le consentement est normalisé et où les relations saines sont activement encouragées.

Upstander/ une personne qui agit : est une personne qui observe ce qui se passe et intervient, interrompt ou prend la parole pour mettre fin à l'intimidation ou à toute forme de violence en ligne ou hors ligne.

Les références:

(1) Définition de Moss, S. (). Exploitation sexuelle et traite des enfants et des jeunes au Canada : Une trousse d'outils de prévention et d'intervention précoce pour les parents. Société des enfants de la rue.

<http://www.kristenfrenchcacn.org/wp-content/uploads/2019/08/Parents-Toolkit-on-Sexual-Exploitation-and-Trafficking.pdf>

(2) Définition modifiée de la violence de normalisation. Source : WCASA. Boîte à outils sur les normes sociales : La normalisation de la violence : Expliquer le lien entre la normalisation de la violence et les agressions sexuelles. (sd). Coalition du Wisconsin contre les agressions sexuelles (WCASA).

(3) Définition de Moss, S. (). Exploitation sexuelle et traite des enfants et des jeunes au Canada : Une trousse d'outils de prévention et d'intervention précoce pour les parents. Société des enfants de la rue.

<http://www.kristenfrenchcacn.org/wp-content/uploads/2019/08/Parents-Toolkit-on-Sexual-Exploitation-and-Trafficking.pdf>

(4) McGlynn et Rackley. (2016). Abus sexuels basés sur des images : plus qu'un simple « porno de vengeance ». Université de Birmingham. page 2.

(5) McGlynn et Rackley. (2016). Abus sexuels basés sur des images : plus qu'un simple « porno de vengeance ». Université de Birmingham. page 2.

(6) Centre de ressources sur les agressions sexuelles de Concordia. sd Qu'est-ce que la violence sexuelle ? . Université Concordia. <https://www.concordia.ca/conduct/sexual-assault/understanding-sexual-violence.html>

(7) Centre de ressources sur les agressions sexuelles de Concordia. sd Qu'est-ce que la violence sexuelle ? . Université Concordia. <https://www.concordia.ca/conduct/sexual-assault/understanding-sexual-violence.html>

(8) Modifié à partir de <https://www.womenshealth.gov/relationships-and-safety/other-types/sexual-coercion>

(9) Centre de ressources sur les agressions sexuelles de Concordia. sd Qu'est-ce que la violence sexuelle ? . Université Concordia. <https://www.concordia.ca/conduct/sexual-assault/understanding-sexual-violence.html>

(10) Centre de ressources sur les agressions sexuelles de Concordia. sd Qu'est-ce que la violence sexuelle ? . Université Concordia. <https://www.concordia.ca/conduct/sexual-assault/understanding-sexual-violence.html>

(11) Centre de ressources sur les agressions sexuelles de Concordia. sd Qu'est-ce que la violence sexuelle ? . Université Concordia. <https://www.concordia.ca/conduct/sexual-assault/understanding-sexual-violence.html>

(12) Halt de la faculté de droit de Harvard : équipe d'étudiants en droit du harcèlement et des agressions. (2021). Comment éviter de blâmer la victime. Arrêt de la faculté de droit de Harvard.

